CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL

16 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize septembre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le neuf septembre, s'est réuni en Salle du Conseil municipal à la Mairie de Merdrignac, en séance publique, sous la présidence de Madame Isabelle GORÉ-CHAPEL, Maire de Merdrignac.

Étaient présents : GORÉ CHAPEL Isabelle, Maire, LAUNAY Magalie, HENRY Fabrice, BIGOT Helen, RECOURSÉ Christophe, BOUCHET Lydia, MALARD Jean-Paul, COCHON Christelle Adjoints, GUYOMARD André, LE PARC Yann, LE COZ Caroline, FORGEARD Vincent, NOGUES Fabienne, LE COLLINET Ludovic, CHAUVIN Celina, PIN Ludovic, JAMET Guillaume, BARBEDETTE Audrey, POILVERT Cédric, LE GALL Isabelle, GALLET-GUERIN Manon, MARETHEUX Jean-Louis, BAZIN Pascal

Etaient absents :
PIÉTO Nathalie
MASSOUTIER Frédéric
SOQUET Elvyna
DAUNAY Dominique

Procuration :
PIÉTO Nathalie donne pouvoir à Audrey BARBEDETTE
MASSOUTIER Frédéric donne pouvoir à Helen BIGOT, adjointe,
SOQUET Elvyna donne pouvoir à Christelle COCHON, adjointe,
DAUNAY Dominique donne pouvoir à Cédric POILVERT

Configuration de début de séance

Nombre de conseillers municipaux en exercice	*27*
Nombre de conseillers municipaux présents	*23*
Nombres de conseillers municipaux votants	*27*

Avant l'ouverture de la séance, Madame le Maire tient à exprimer ses plus sincères condoléances à Madame Nathalie POILVERT à la suite du décès de sa mère, à Madame Josiane GICQUIAUX à la suite du décès de sa belle-mère et à Madame Edith PLESSE à la suite du décès de son compagnon.

Madame le Maire propose de rendre hommage à Monsieur Denis ROCABOY, animateur culturel au sein de l'ODCM par une minute de silence, elle indique que Monsieur ROCABOY était très investi dans la vie associative.

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Jean-Louis MARETHEUX, par lequel il informe le Conseil municipal de sa décision de siéger en qualité de conseiller municipal non-inscrit.

Il précise que cette décision ne procède d'aucune ambition personnelle, mais résulte des circonstances actuelles et de sa volonté d'exercer son mandat en toute indépendance, avec une attention particulière portée à la commune déléguée de Saint-Launeuc.

Il indique qu'il continuera à participer aux travaux du Conseil municipal ainsi qu'aux commissions dont il est membre.

Madame le Maire prend acte de cette décision.

Madame le Maire donne lecture de la note remise avant l'ouverture de la séance par la liste « Bien grandir, bien vivre, bien vieillir à Merdrignac et Saint-Launeuc ». Cette note comporte plusieurs questions adressées aux Adjoints.

D'une part, ils sollicitent un point auprès de Madame Magalie LAUNAY, Adjointe, concernant les négociations auprès du notaire pour l'achat de la maison de Monsieur PEROTTE située place de l'église.

D'autre part, ils demandent à Madame Christelle COCHON et à Monsieur Fabrice HENRY, adjoints chargés des événements et des associations, de formaliser un cadre réglementaire relatif à l'organisation des manifestations publiques. Ce cadre serait débattu en commission puis soumis à la validation du Conseil municipal.

Cette demande porte notamment sur la clarification des critères d'attribution des buvettes et de répartition de leurs bénéfices, ainsi que sur les modalités de prise en charge par la Commune des frais de communication. L'objectif est de garantir des règles claires et transparentes, ainsi qu'une répartition équitable, et de prévenir toute situation pouvant être perçue comme du favoritisme.

Madame le Maire indique que toutes ces questions seront vues dans les Commissions à venir.

Madame le Maire donne lecture du courrier de Madame Nathalie PIETO, Maire déléguée de Saint-Launeuc.

Madame Nathalie PIETO, Maire déléguée, s'excuse de son absence, étant en déplacement à Angers à l'occasion des Rencontres nationales des Villes et Villages Fleuris.

Elle informe le Conseil municipal que la commune déléguée de Saint-Launeuc conserve son label « 4 fleurs ». Elle souligne que cette distinction récompense le travail des agents, notamment Annie, ainsi que l'implication des bénévoles qui se sont investis avec dynamisme et passion pour contribuer à l'embellissement de la commune, malgré des conditions climatiques difficiles.

Madame le Maire s'associe aux remerciements de Madame Nathalie PIETO envers l'ensemble des personnes mobilisées.

Madame Nathalie PIETO, Maire déléguée, informe également le Conseil municipal du départ de Mr Yohan DELATOUCHE, secrétaire de mairie de Saint-Launeuc, après dix années de service. Arrivé alors que les travaux d'aménagement du centre-bourg étaient en cours, il a fait preuve de professionnalisme, de rigueur et d'une expertise reconnue par d'autres communes.

Madame Nathalie PIETO, Maire déléguée, tient à le remercier pour son investissement, son sérieux et la qualité de son travail et lui adresse ses meilleurs vœux de réussite dans la poursuite de son parcours professionnel.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- **Procès-verbal du Conseil Municipal du 8 juillet 2026 :** Adopté

- **Désignation du secrétaire de séance :** Magalie LAUNAY, adjointe,
- **Appel et vérification du quorum :** quorum atteint

AFFAIRES GENERALES

1. Règlement intérieur du Conseil Municipal

Rapporteur : Isabelle GORE CHAPEL, Maire,

Madame le Maire invite l'assemblée à formuler ses remarques sur le règlement intérieur du Conseil municipal présenté et transmis fin juin à l'assemblée.
Madame le Maire rappelle la modification de la périodicité des séances du Conseil municipal à savoir le 3ème mercredi de chaque mois.

Madame Isabelle LE GALL demande que les échanges en Commission soient retranscrits dans les comptes rendus, que les délais soient respectés et que les dispositions du règlement soient rigoureusement appliquées au Conseil municipal comme en Commission.

Le Conseil Municipal :

- **Valide le règlement intérieur du Conseil Municipal**

VOTE :			
POUR : 27	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

2. Itinéraire de substitution

Rapporteur : Isabelle GORÉ CHAPEL

Madame Isabelle GORE-CHAPEL, Maire, rappelle qu'une réunion s'est tenue le 13 mai, à la demande de Monsieur le Sous-Préfet, en présence notamment de Monsieur Jean-Paul MALARD, des représentants de la DREAL et de la DIRO, afin de réexaminer le projet d'itinéraire de substitution.

Elle souligne la nécessité de parvenir à une décision sur le projet, à défaut de laquelle le Préfet pourrait être amené à autoriser la circulation des tracteurs dans le centre de Merdrignac.

Madame le Maire précise qu'aucune enquête publique n'est prévue à ce stade et que la Commune est chargée d'assurer les échanges avec les propriétaires concernés. Elle indique par ailleurs qu'aucune convention relative à la section Est n'a encore été signée, le tracé définitif de l'itinéraire de substitution n'étant pas encore arrêté.

À la suite de cette réunion, une rencontre avec le collectif, composé de riverains, d'agriculteurs, de représentants de la fédération agricole, de l'association « Les

Landes de l'Ifflet » et de la Commune, a été organisée en mairie afin d'examiner les nouvelles propositions des services de l'État.

Un courrier en réponse a été adressé à Monsieur le Sous-Préfet le 12 juin. Celui-ci intégrait également les observations des établissements FERRON et des Transports CHERRIAUX concernant les conditions d'utilisation de la voie située au sein de la zone de la Héronnière.

À la suite de ce courrier, la DREAL a proposé l'organisation d'une réunion technique, qui s'est tenue le 6 août en présence de la DREAL, de la DIRO, du Département, de Loudéac Communauté Bretagne Centre (LCBC) et des services techniques communaux.

Cette réunion s'est déroulée en deux temps, en salle puis sur le terrain. Elle a notamment permis de rencontrer Monsieur DELATOUCHE et d'échanger sur la problématique liée à la sortie sur la RD 126 et RD793.

Plusieurs propositions d'aménagement ont été présentées :

- la réalisation d'un nouveau carrefour en T sur la RD 126, en amont du carrefour actuel, accompagnée de la mise en place d'une écluse ;
- la création d'une voie à sens unique sur la voie communale en direction de La Ville Pelée ;
- l'aménagement des deux carrefours situés au niveau de la zone de la Héronnière, en lien avec les RD 126 et RD 793 ;
- la reprise de la courbe d'accès à la zone au niveau des Transports CHERRIAUX ;
- la réflexion sur la sécurisation des abords de l'entrée des établissements FERRON, notamment au niveau de la zone de croisement ;
- la réalisation d'un plateau sur la RD 793, avec modification du sens de priorité afin de favoriser l'entrée dans la zone par le côté du campus ;
- la réalisation d'un comptage afin d'évaluer le nombre de véhicules circulant sur les RD 126 et RD 793 ;
- l'engagement d'une réflexion, au niveau communal, sur l'aménagement de la route du Morbihan, depuis le centre-ville jusqu'à la zone de la Héronnière.

La question du financement des différents aménagements a également été abordée.

L'État prendra en charge l'aménagement de la parcelle cadastrée ZN 390, située parallèlement à la RN 164.

Les autres aménagements devront être financés conjointement par les différentes collectivités concernées, avec l'accompagnement de l'État.

Monsieur Pascal BAZIN indique qu'il convient de se réjouir de l'avancement du projet. Il s'interroge toutefois sur le statut futur de la voie de substitution et sur sa propriété, notamment entre Loudéac Communauté Bretagne Centre et le Département.

Madame Isabelle GORE-CHAPEL, Maire, indique qu'il serait souhaitable que cette voie puisse être intégrée au réseau départemental. À ce stade, aucune réponse définitive n'a toutefois été apportée sur ce point. Elle précise que les échanges doivent se poursuivre entre l'ensemble des acteurs concernés.

Madame le Maire rappelle que le projet est porté conjointement par quatre parties : les agriculteurs, les riverains, la Commune et l'association « Les Landes de l'Ifflet ».

Monsieur Guillaume JAMET s'interroge sur les conditions de sécurité qui seraient liées à l'élargissement de la voie devant l'entreprise FERRON.

Madame Isabelle GORE-CHAPEL, Maire, précise que le portail de l'entreprise FERRON est situé en limite de propriété, contrairement aux établissements Transports CHERRIAUX et APTA, dont les portails sont implantés en retrait de leurs limites de propriété.

Monsieur Pascal BAZIN demande confirmation du tracé envisagé à l'arrière de la parcelle de Monsieur LA TOUCHE et évoque la possibilité d'un tracé permettant de poursuivre directement tout droit.

Madame Isabelle GORE-CHAPEL, Maire, confirme que cette hypothèse présente un risque : la voie de substitution, en permettant de poursuivre directement au droit du carrefour, pourrait inciter les véhicules à continuer en direction du lieu-dit « Le Plessis », plutôt qu'à emprunter la direction de la zone de la Héronnière.

Elle précise que cette problématique a été signalée aux services du Département et de l'État. Ces derniers envisagent notamment de restreindre l'accès à cette voie aux poids lourds ainsi qu'aux tracteurs des exploitants agricoles ne disposant pas de terres à proximité immédiate.

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une réunion publique de présentation du projet est prévue le 2 octobre à 19 h 30, à la salle Orion.

Présentation de Laura GAUTIER, Atlas de la biodiversité

Laura GAUTIER, stagiaire en charge de l'Atlas de la biodiversité, présente son travail réalisé pendant son stage de 6 mois. Elle propose un atelier de concertation consacré à l'élaboration du plan d'action en faveur de la biodiversité, qui se tiendra vendredi prochain de 10 h à 12 h.

COMMISSIONS MUNICIPALES ET EXTRA-MUNICIPALES

3. Compte-rendu de la Commission Finances et Ressources Humaines – 2 septembre 2026

Rapporteur : Fabrice HENRY, adjoint,

A – RIFSEEP

Monsieur Fabrice HENRY, adjoint, indique avoir été interpellé par plusieurs agents au sujet des régimes indemnitaires au sein de la collectivité, composés de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise), versée mensuellement, et du CIA (Complément Indemnitaire Annuel), versé annuellement.
Il fait état d'écarts significatifs entre les montants attribués à des agents exerçant des fonctions similaires et relevant du même grade au sein des différents services.
Il souligne qu'il n'existe actuellement pas d'indicateurs permettant d'objectiver ces différences.

Madame Le Gall précise qu'il est très compliqué d'apporter un jugement, car il faut prendre en compte la rémunération dans son ensemble, les éléments de carrière, les responsabilités et suggestions d'exercice des missions confiées, si le métier exercé par l'agent est sous tension et la nécessité d'attribution un montant supérieur d'IFSE pour être concurrentiel par rapport au secteur privé. De nombreuses collectivités jouent sur cet IFSE pour être attractives.

Dans les prochaines semaines, un groupe de travail pourrait être mis en place afin d'élaborer une grille de référence pour l'IFSE. Cet outil permettrait de mieux objectiver, tracer et motiver les montants attribués. Cette démarche constituera une réponse aux interrogations exprimées par les agents.

Les échanges auront notamment pour objectif d'examiner les trois critères pris en compte pour déterminer le montant de l'IFSE :

- l'encadrement, la coordination ou la conception ;
- la technicité, l'expertise, l'expérience ou la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- les sujétions particulières et le degré d'exposition du poste.

Monsieur Fabrice HENRY, adjoint, sollicite Madame Isabelle LE GALL afin qu'elle intègre le groupe de travail

Madame Isabelle Le Gall précise qu'elle attendait le compte-rendu de sa commission avant de lui transmettre, comme demandé, les éléments relatifs au RIFSEEP de la commune du Mené sous réserve de l'accord de son Maire.

Madame Le Gall conseille avant de travailler sur ce Rifseep qui est un des volets de la gestion des ressources humaines, de mener un travail d'actualisation des

lignes directrices de gestion qui permettent de formaliser la politique de gestion des ressources humaines de la collectivité, avec une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et de fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. Ces dernières sont à actualiser tous les 5 ans. Adoptées lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2020, il conviendrait d'engager leur actualisation en y associant les représentants du personnel avant d'aborder la question du RIFSEEP.

B - Recrutement dans la Fonction Publique Territoriale

M. Fabrice HENRY, adjoint, explique les différentes étapes des recrutements dans la fonction publique territoriale :

1. **Identifier le besoin :** poste, missions, quotité de travail, organisation du service, durée hebdomadaire de service
2. **Définir le poste et rédiger la fiche de poste** si création de poste
3. **Délibérer** en cas de création de poste
4. **Établir un calendrier du processus de recrutement** (délai de sélections candidatures, date des sessions de recrutement, période de tuilage...)
5. **Déclarer et publier** la totalité des postes à pourvoir
6. **Réceptionner et présélectionner** les candidatures
7. **Organiser les entretiens** / mises en situation
8. **Évaluer les candidats** et choisir le candidat retenu
9. **Formaliser le recrutement** et réaliser les démarches administratives

Monsieur Fabrice HENRY, adjoint, rappelle que le niveau de rémunération doit être en adéquation avec les compétences des agents. Il rappelle son souhait de stabiliser les équipes.

C - Organisation poste Accueil

Monsieur Fabrice HENRY, adjoint, rappelle qu'un recrutement a été nécessaire pour le poste d'agent d'accueil, l'agent précédemment en poste ayant été retenu pour un autre poste vacant au sein de la Commune.
Cette situation a également été l'occasion de réfléchir à une nouvelle organisation de l'accueil, avec la volonté d'assurer une ouverture de la mairie tous les samedis matin.

À compter du 1er septembre 2026, les missions d'accueil des mairies de Merdrignac et de Saint-Launeuc seront réparties entre deux agents à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires pour l'un et de 20 heures hebdomadaires pour l'autre.
Par ailleurs, le temps consacré aux missions d'accueil par l'agent en charge de l'urbanisme sera réduit à 4 heures le lundi matin, contre 8 heures auparavant. Cette évolution permettra de consacrer davantage de temps à ses missions au sein du service Urbanisme.
Les permanences à la mairie de Saint-Launeuc sont maintenues.

En concertation avec les trois agents concernés, il a été décidé de mettre en place une alternance sur un rythme de deux semaines, ainsi qu'un roulement des permanences à la mairie de Saint-Launeuc.
Cette organisation permettra aux deux agents d'accueil d'intervenir sur les deux sites et de connaître les spécificités de chacun.

Ainsi :
Semaine A : le 1er agent assurera les permanences à Saint-Launeuc ainsi que l'ouverture de la mairie le samedi matin. Le 2ème agent sera affecté à la mairie de Merdrignac.

Semaine B : Le 2ème agent assurera les permanences à Saint-Launeuc ainsi que l'ouverture de la mairie le samedi matin. Le 1er agent sera affecté à la mairie de Merdrignac.

Enfin, les horaires d'ouverture au public de la mairie de Saint-Launeuc sont modifiés le vendredi matin. À compter du 1er septembre 2026, l'accueil du public sera assuré à partir de 9 h 30, au lieu de 9 h précédemment.

Madame Isabelle LE GALL précise que Madame Nathalie PIETO, Maire déléguée, n'était pas favorable à l'affectation de deux agents à la mairie de Saint-Launeuc, estimant que cette organisation pourrait complexifier le fonctionnement du service ainsi que la transmission des rapports qui lui sont dus en sa qualité de Maire déléguée.
Madame Isabelle LE GALL indique également que les habitants de Saint-Launeuc souhaitent avoir une personne clairement identifiée pour l'accueil et rappelle que « ce n'est pas aux agents de décider » de l'organisation du service.

Monsieur Fabrice HENRY, adjoint, indique que, dans le cadre de l'organisation des services entre les deux mairies, la qualité du service rendu doit être identique pour l'ensemble des habitants. Il précise toutefois que les démarches relatives à l'état civil des habitants de Saint-Launeuc doivent être réalisées exclusivement à la mairie de Saint-Launeuc, les registres d'état civil y étant actuellement conservés.

Madame Isabelle GORÉ-CHAPEL, Maire, précise que les deux postes d'accueil étaient initialement prévus à raison de 20 heures hebdomadaires chacun. Toutefois, afin de compenser le départ de Monsieur Yohan DELATOUCHE de la mairie de Saint-Launeuc, qui intervenait à hauteur de 14 heures hebdomadaires, et de garantir la continuité de l'accueil du public, le temps de travail de l'un des agents a été porté à 28 heures hebdomadaires.
Cette modification permet d'assurer la continuité du service public et de maintenir l'ouverture de la mairie de Saint-Launeuc. Auparavant, la mairie était fermée pendant les périodes de congés de Monsieur Yohan DELATOUCHE.

D – Point budget

Monsieur Fabrice HENRY, adjoint, fait le point sur le suivi du budget lié aux charges du personnel au 31 août 2026.

EVOLUTION COUT PERSONNEL 2026

		2026							
Compte M57	BP 2026	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Chap.012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 765 667.51 €	1 652 716.02 €	1 539 614.99 €	1 407 806.80 €	1 292 841.43 €	1 179 894.18 €	1 059 573.04 €	948 227.95 €	825 852.40 €
6218 - Autre personnel extérieur	130 000.00 €	121 329.19 €	114 052.98 €	106 345.34 €	101 486.18 €	95 803.84 €	78 550.32 €	75 779.29 €	75 779.29 €
633 - impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	30 000.00 €	28 156.46 €	26 299.35 €	24 210.56 €	22 264.34 €	20 355.99 €	18 440.98 €	16 504.58 €	14 531.88 €
6411 - Rémunération du personnel - Personnel titulaire	750 000.00 €	702 551.46 €	654 996.67 €	597 767.32 €	549 397.91 €	502 089.71 €	453 200.33 €	405 562.86 €	346 948.93 €
6413 - Rémunération du personnel - Personnel non titulaire	280 000.00 €	257 667.99 €	234 590.19 €	206 572.19 €	181 689.98 €	157 043.30 €	131 242.87 €	104 908.42 €	79 624.75 €
6450 - Charges de sécurité sociale et prévoyance	450 000.00 €	420 620.39 €	390 456.43 €	357 509.39 €	326 326.06 €	295 625.25 €	264 774.03 €	233 686.17 €	200 087.40 €
6470 - Autres charges sociales	50 000.00 €	46 723.02 €	43 551.86 €	39 734.49 €	36 009.45 €	32 539.71 €	29 156.11 €	25 975.33 €	23 068.85 €
648 - Autres charges de personnel									

Monsieur Fabrice HENRY, adjoint, émet le souhait de consolider les emplois au sein de la collectivité, en privilégiant, lorsque cela est possible, la titularisation des agents plutôt que le recours à des contrats.

Madame Isabelle GORÉ-CHAPEL, Maire, indique qu'une décision modificative au budget sera établie la semaine prochaine, au retour de Madame Guénaëlle AUTAIN.

E - Point effectif

Monsieur Fabrice HENRY, adjoint, dresse le bilan des mouvements de personnel intervenus au cours des derniers mois, faisant état d'un nombre important de mouvements et d'absences : cinq congés maladie, trois départs et quatre recrutements.

Madame Isabelle Le Gall trouve inadmissible d'afficher des données personnelles protégées et s'interroge sur la finalité du porter à connaissance des noms des agents en arrêt maladie en séance du conseil municipal.

A cet effet, Madame Isabelle Le Gall fait part de son inquiétude concernant le départ précipité de la Directrice du CCAS ainsi que l'absence prolongée de la Directrice Générale des Services pour la continuité de fonctionnement des services et l'organisation administrative de la collectivité. Elle rappelle l'importance du binôme Elus- techniciens dans la co-production de l'action publique locale. Elle évoque un faisceau d'indices qui lui font craindre une rupture. Le formalisme du conseil municipal de juillet qui ne pouvait pas être le fruit du travail d'une DGS associée à son élaboration, avec aucune décision du Maire porter à connaissance par exemple, et surtout d'avoir appris lors de la commission ressources humaines -finances de début septembre, que Mr Henry n'avait pas jugé utile de prendre de ses nouvelles et que Mme Huby n'avait pas répondu au SMS de Madame Le Maire le lendemain de son arrêt.

Madame Isabelle GORÉ-CHAPEL, Maire, et Monsieur Fabrice HENRY, adjoint, partagent les préoccupations exprimées et indiquent rechercher des solutions afin de pallier les difficultés rencontrées par son absence.

Madame Isabelle LE GALL fait part de ses interrogations concernant la relation de confiance avec la Directrice Générale des Services.

Madame Isabelle GORÉ-CHAPEL, Maire, indique avoir pris contact avec Madame Charlène HUBY par message, sans avoir obtenu de réponse. Elle précise ne pas avoir souhaité renouveler ses sollicitations afin de ne pas être accusée de harcèlement.

Monsieur Pascal BAZIN fait part de sa surprise face à cette situation et souligne les compétences de Madame Charlène HUBY. Il indique être préoccupé lui aussi par cette situation.

Monsieur Cédric POILVERT souligne l'importance du dialogue et estime qu'une absence de communication entre les parties est susceptible de révéler une difficulté dans les relations professionnelles.

Monsieur Fabrice HENRY, adjoint, indique qu'il s'agit d'une situation regrettable et précise qu'il n'y a eu aucun manque de respect.

Monsieur Fabrice HENRY, adjoint, indique que deux agents remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade. Il est proposé de les faire bénéficier de ces avancements. Ainsi, le poste d'origine est à supprimer et à remplacer par les nouveaux grades d'affectation correspondant :

- Avancement au grade d'adjoint technique principal 2ème classe à compter du 1er/03/2026, selon les conditions d'ancienneté

- Avancement au grade d'adjoint technique principal 2ème classe à compter du 1er/07/2026, suite à l'admission à l'examen professionnel

Le Conseil Municipal :

- **Se prononce favorablement** sur les modifications de grade présentées et modifie en conséquence le tableau des effectifs

VOTE :			
POUR : 24	CONTRE :	Abstention : 2	NPPPV : 1

F – Tableau des effectifs

Tableau des effectifs en équivalent temps plein
Au 01/09/2026

FILIERE	CAT.	GRADE	EQUIVALENT TEMPS PLEIN	STATUT	DATES CONTRAT	DHS	Temps de travail
ADMINISTRATIVE	A	Attaché	1	Contractuelle	12/06/2025 au 11/05/2028	35H	100%
		Conseiller Socio-éducatif	1	Contractuelle	12/01/2026 au 11/01/2027	35 H	100%
	B	Rédacteur	1	Contractuelle	10/05/2026 au 09/05/2027	35H	100%
			1	Titulaire		35H	100%
			1	Titulaire		30H	85.7%
	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	Titulaire		35H	100%
			1	Titulaire		33.33H	97%
			1	Titulaire		35H	100%
		Adjoint administratif	1	Contractuelle	02/09/2024 au 01/09/2027	35H	100%
			0.80	Stagiaire		28H	57%
			0.57	Stagiaire		20H	57%
TECHNIQUE	B	Technicien Principal 1ère classe	1	Contractuel	08/08/2024 au 07/08/2027	35H	100%
	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	Titulaire		35H	100%
			1	Titulaire		35H	100%
			1	Titulaire		35H	100%
			0.54			19H*	54%
			1	Titulaire		35H	100%
			1	Titulaire		35H	100%
		Adjoint technique principal de 2ème classe	1	Titulaire		35H	100%
			0.8	Titulaire		28H	80%
			1	Titulaire		35H	100%
			1	Titulaire		35H	100%
			1	Titulaire		35H*	100%
		Adjoint technique territorial	1	Titulaire		35H	100%
			1	Titulaire		35H	100%
			1	Stagiaire		35H	100%
			1			35H*	100%
			0.5			17H30*	50%
SOCIAL	C	ATSEM principal de 1ère classe	0.84	Titulaire		30H	85.7%
			0.96	Titulaire		28H	80%
			1	Titulaire		35H	100%
CULTURELLE	B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	0.61	Titulaire		21H30	61%
	C	Adjoint patrimoine principal 2ème classe	0.43	Titulaire		22H	43%
ANIMATION	C	Adjoint animation territorial principal 1ère classe	1	Titulaire		35H	100%
* POSTES NON POURVUS		Total (ETP) :	31.05				

Le Conseil municipal :

Autorise :

- La modification de la durée hebdomadaire de travail du poste d'agent d'accueil et de la porter de 20 heures à 28 heures hebdomadaires à compter du 1er septembre, conséquent au départ de M Delatouche Yohann
- La modification en conséquence le tableau des effectifs de la commune.
- Le recrutement d'un agent technique territorial affecté au service espaces verts sur le grade correspondant aux missions exercées et selon les conditions statutaires en vigueur.
- L'inscription des crédits nécessaires au budget communal.

D'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE :			
POUR : 25	CONTRE :	Abstention : 2	NPPPV :

4. Tourisme et labels

Rapporteur : Magalie LAUNAY, adjointe,

Madame Magalie LAUNAY, adjointe, informe le Conseil municipal de sa participation, aux côtés de Madame Isabelle GORÉ-CHAPEL, Maire, aux Rencontres Nationales des Villages Étapes, qui se tiendront les 30 septembre, 1er et 2 octobre prochains à Éguzon-Chantôme (Indre).

Elle indique également que la Commune s'est portée candidate pour accueillir les Rencontres Nationales des Villages Étapes en 2028.

Par ailleurs, le prochain Congrès des Stations Vertes se tiendra les 6 et 7 octobre à Vogüé (Ardèche). La Commune sera représentée par Madame Magalie LAUNAY, adjointe, et Madame Nathalie PIETO, Maire déléguée.

Madame Isabelle GORÉ-CHAPEL, Maire, demande aux membres du Conseil municipal si d'autres élus souhaitent participer à ce congrès. Aucun autre élu ne se porte candidat.

5. Journée du patrimoine

Rapporteur : Fabienne NOGUES

Madame Fabienne NOGUES présente le programme de la Journée du Patrimoine qui se déroulera le samedi 19 septembre.

Des sites seront à visiter :

- 5 chapelles : Saint-Yves, Ste-Philomène, Saint-Brieuc-des-Bois, Sainte-Brigitte et Notre-Dame-de-Bon-Secours
- 2 églises : Saint-Nicolas et Saint-Léonore
- 2 manoirs : le manoir caché et le manoir de la Peignie
- Le château de Kernué
- 1 projet participatif : présentation par Terre d'ombres du projet de chantier participatif du mur en terre de la mairie déléguée de Saint-Launeuc
- Exposition « Merdrignac ! le temps béni des vacances paroissiales » en présence de Bernard XAVIER VETIL

Madame Isabelle GORÉ CHAPEL remercie tous les participants à cette journée, elle indique également que la Commission retravaillera sur le projet l'année prochaine.

Madame Fabienne NOGUES présente le projet du chantier participatif à Saint-Launeuc, portant sur la restauration d'un mur en terre situé sur le côté de la mairie.

À l'occasion des Journées européennes du patrimoine, les personnes volontaires pourront s'inscrire pour participer à ce chantier. Deux dates sont proposées au mois d'octobre pour sa réalisation avec l'association « Terres d'Ombres ».

Madame Isabelle GORÉ-CHAPEL, présente le devis établi par l'association « Terres d'Ombres» pour l'accompagnement de ce chantier participatif, qui se déroulera à l'automne.

Le Conseil municipal :

- **Valide** le devis Terre d'ombres pour un montant de 3 681 € HT
- **Autoriser** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE :			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention : 4	NPPPV :

6. Compte-rendu de la commission enfance scolaire et sport

Rapporteur : Helen BIGOT, adjointe,

Proposition :

- ✓ **Au Val de Landrouët** : certains jeux sont défectueux. Il faudrait prévoir leur remplacement.
- ✓ **A Saint-Launeuc** : proposition d'installer des jeux près de la mairie.
- ✓ **Au cœur de ville** : idée d'installer des jeux adaptés aux enfants de 6 à 12 ans au cœur de la ville.
- ✓ **City Stade** : la commission est favorable à l'idée. En revanche, plutôt que de l'installer au Val comme proposé au départ, il serait préférable de réfléchir à une implantation près du complexe sportif de Brocéliande.
- ✓ **Règlement de la cantine scolaire** : le règlement doit être revu pour les enfants de la maternelle à l'élémentaire. Un groupe de travail sera mis en place avec Madame GALLET-GUERIN pour avancer sur ce sujet.
- ✓ **Cadeau pour les nouveaux-nés** : plusieurs idées ont été évoquées. La majorité s'est prononcée pour des **livres sonores**, une idée qui semble plaire au groupe.

Visite des établissements scolaires.

Nous avons visité les 5 établissements scolaires de la commune.

Campus

Effectifs : 265 élèves - 225 apprentis - 20 adultes

Visite de l'animalerie, des serres, et des différents bâtiments pour les travaux pratiques.

Collège St Nicolas

Effectifs : 102 élèves (1 classe par niveau)

Projet : Cadet sécurité - Mini entreprise en 3ème

Séjours : Les 6ème et 5ème vont faire un petit séjour à Guerlédan.

Les 4ème et 3ème- vont aller en Haute Savoie début mars.

Sections sports : Athlétisme - Equitation

Ecole publique le petit prince

Effectifs : 140 élèves - baisse des effectifs (3 classes de maternelles / 4 classes d'élémentaires.

Collège Per Jakez Hélias

Effectifs : 266 élèves (12 classes 3 classes par niveaux)

25 enseignants, 6 agents, 3 éducateurs sportives, 6 AESH (accompagnant d'élève en situation de handicap)

Projets : Les 3ème partent en voyage à Londres et les 4ème partent à Paris.

Le collège fait partie du projet TER (Territoire Educatif Rurale). La convention a été signé le 7 septembre à la mairie de Merdrignac.

Ils sont en attente du début des travaux du self.

Ecole Sainte Anne

Effectifs : 130 élèves 135 d'ici la fin de l'année (5 classes : 3 côtés élémentaires, 2 côtés maternelles. Les CP sont séparés en 2 groupes.

Projets : Voyage au puy du fou pour les CE2 CM1 CM2 et poney pour les CP CE1

Rencontre sportive avec les écoles privées du secteur.

Savoir nager

Le savoir-nager, dont la maîtrise permet la délivrance de l'attestation scolaire « savoir-nager » prévue par l'article D. 312-47-2 du code de l'éducation, est défini par l'annexe 1 du présent arrêté.

Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Il ne doit pas

être confondu avec les activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement.

Son acquisition est un objectif des classes de CM1, CM2 et sixième (qui constitueront le cycle de consolidation à compter de la rentrée 2016). Le cas échéant, l'attestation scolaire « savoir-nager » pourra être délivrée ultérieurement.

Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école, notamment pour la pratique des activités sportives mentionnées aux articles A. 322-42 et A. 322-64 du code du sport.

Madame Isabelle GORÉ-CHAPEL, Maire, rappelle que l'accès à la piscine était auparavant gratuit. À la suite des travaux, LCBC a fixé une participation de 1,50 € par enfant et par séance, sur la base de dix séances.

Elle souligne l'importance de l'apprentissage de la natation et du savoir-nager pour l'ensemble des enfants de la Commune nouvelle scolarisés en CM1-CM2.

Madame Isabelle Le Gall demande que ces nouvelles charges financières soient neutralisées au titre des charges transférées. Du temps de la communauté de communes Hardouinais Mené, ces charges étaient prises en charge par le budget communautaire. Elle considère que LCBC n'aurait pas dû revenir sur les conditions antérieures et souligne qu'il s'agit de charges récurrentes de fonctionnement.

Madame Manon GALLET-GUERIN demande si la prise en charge de l'apprentissage de la natation pour les élèves de 6ème sera assurée, compte tenu de la fermeture de la piscine l'année précédente.

Madame Isabelle GORÉ-CHAPEL, Maire, indique que cette prise en charge relève du Département et précise être dans l'attente de leur réponse. Elle indique à Madame Isabelle LE GALL que sa remarque est bien prise en compte.

Madame Marion GALLET-GUERIN demande des précisions concernant les dates de fermeture de la piscine. Il est indiqué que celle-ci fermera le 15 novembre, avec une réouverture prévue au début du mois de février.

Report du vote au prochain conseil afin d'avoir les éléments demandés par Mme LE GALL.

URBANISME ET AMENAGEMENT

7. Point sur le programme de travaux voirie 2026

Rapporteur : Jean Paul MALARD

À Saint-Launeuc, l'entretien de la voirie est terminé. Le passage de l'épareuse sur les accotements a également été réalisé.
À Merdrignac, les travaux d'entretien des accotements des chemins et des voies ne sont pas encore achevés, en raison des conditions climatiques ayant entraîné un retard.

Le PATA (Point-à-Temps Automatique) est prévu au cours du mois de septembre. Il est par ailleurs indiqué que les habitants des secteurs ruraux sont satisfaits de l'entretien réalisé et que la visibilité des panneaux de signalisation a été améliorée.

Concernant le curage des fossés, des demandes de devis ont été adressées aux entreprises RUELLAND et ROUILLE.

Monsieur Jean-Paul MALARD, adjoint, informe le Conseil municipal que la carte mère du pont-bascule a été endommagée à la suite d'un orage. Le pont-bascule appartient à EUREDEN et fait l'objet d'une convention renouvelable avec la Commune. Un devis de remplacement de la carte mère a été établi pour un montant de 3 042,60 € TTC.
Monsieur Jean-Paul MALARD, adjoint, précise que le pont-bascule a généré environ 3 500 € de recettes sur une période de cinq ans et interroge le Conseil municipal sur l'opportunité de renouveler la convention actuelle ou de laisser EUREDEN prendre en charge les frais de réparation.

Madame Isabelle GORÉ-CHAPEL, Maire, précise que l'établissement d'un bilan annuel des pesées nécessite la relecture de l'intégralité de la bobine, ce qui représente un temps de traitement et de refacturation important.

Monsieur Jean-Paul MALARD, adjoint, présente les principaux utilisateurs réguliers du pont-bascule : la Cidrerie Barbé, Kervalis (1 à 2 pesées), les établissements CHERRIAUX (3 à 4 pesées) et Monsieur Michel HESRY (2 pesées). Il précise que l'entretien du pont-bascule est assuré par EUREDEN et propose que cette dernière en assure désormais la gestion et la prise en charge complète.

Madame Isabelle LE GALL demande confirmation de la propriété du pont-bascule, qui appartient bien à EUREDEN.

Monsieur Pascal BAZIN propose que les entreprises utilisatrices soient invitées à conclure directement une convention avec EUREDEN.

Madame Isabelle GORÉ-CHAPEL, Maire, précise que cette organisation entraînerait la caducité de la convention actuellement conclue entre la Commune et EUREDEN.

Madame Isabelle LE GALL souhaite prendre connaissance de la convention en vigueur avant de se prononcer. Une copie lui est remise pour consultation.

Monsieur Pascal BAZIN indique qu'à Illifaut, le pont-bascule est gratuit, celui-ci appartenant à la Commune.

Le Conseil municipal :

- **demander** aux entreprises utilisatrices de conclure directement une convention avec EUREDEN ;
- **mettre fin** à la convention actuellement conclue entre la Commune et EUREDEN.

VOTE :			
POUR : 27	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

SOCIAL

8. Semaine bleue

Rapporteur : Lydia BOUCHET, adjointe,

Le CCAS participe à la semaine bleue. Dans ce cadre, plusieurs évènements sont proposés aux personnes âgées :

- Le mardi 6 octobre de 14h à 18h : thé-dansant gratuit à la salle Orion
- Le vendredi 9 octobre de 10h30 à 12h : intervention de la gendarmerie autour du bien vieillir à domicile, en sécurité et en protection des arnaques
- Le vendredi 9 octobre à 13h30 : projection du film « la Belle course » au cinéma Le Studio - tarif 3€
- Le dimanche 11 octobre à 12h30 : repas des aînés à la salle Orion

Madame Lydia BOUCHET, adjointe, rappelle que les repas sont offerts pour les personnes de 70 ans et plus résidant sur la commune nouvelle.
Madame Lydia BOUCHET, adjointe, demande aux élus s'ils acceptent de participer à la distribution des invitations au repas des aînés.

M. Jean-Louis MARETHEUX demande si Madame Nathalie PIETO, Maire déléguée de Saint-Launeuc, a été consultée concernant l'organisation du repas des aînés à Merdrignac. Il rappelle que la charte fondatrice de la Commune nouvelle prévoit, en page 8, de « conserver le fonctionnement déjà en place sur chaque commune déléguée pour le repas des aînés ».

Madame Isabelle GORÉ-CHAPEL, Maire, indique souhaiter un rapprochement entre les deux communes et regrette que cette organisation ne soit pas harmonisée.

Madame Isabelle LE GALL partage la position de Monsieur Jean-Louis MARETHEUX et rappelle l'attachement des habitants à ce repas, qui constitue un moment important de convivialité.

Monsieur Jean-Louis MARETHEUX souligne également l'importance de maintenir ce moment convivial et précise qu'à Saint-Launeuc, l'âge minimum pour participer au repas des aînés est fixé à 65 ans.

Il est proposé de lisser l'âge minimum d'accès au repas afin d'adapter les pratiques entre les deux communes. Il est pris bonne note qu'un repas doit être organiser à Saint-Launeuc.

QUESTIONS DIVERSES

Lorsque Madame le Maire a demandé s'il y avait des questions diverses, Madame Isabelle Le Gall a rappelé que oui, et qu'elles avaient été posées en début de séance comme le prévoit le règlement intérieur qu'ils ont souhaité mettre en place. Le renvoi de leur réponse à une commission ultérieure est caractéristique d'une volonté de museler l'opposition qui doit se contenter, elle, de découvrir le contenu des séances du conseil qu'au début de séance, et de réagir à chaud.

Madame Isabelle LE GALL fait part de son sentiment que les échanges sont, d'une certaine manière, limités. Elle rappelle qu'un règlement intérieur est en vigueur et regrette que l'ordre du jour soit transmis peu de temps avant la séance. Elle souligne que les réponses apportées à certaines questions renvoient systématiquement à un examen en commission, ce qu'elle juge regrettable.

Madame Isabelle GORÉ-CHAPEL, Maire, indique que les réponses aux questions seront apportées lors des Commissions et que les propositions correspondantes seront soumises au Conseil municipal au mois d'octobre.

Madame Isabelle GORÉ-CHAPEL rappelle également qu'une réunion est prévue le 21 octobre à 19 h, en présence de Monsieur SERVAT du bureau d'études Nord Sud Ingénierie, concernant le projet d'itinéraire de substitution.

Madame Isabelle GORÉ-CHAPEL annonce le départ de Madame Eloïse LE COQ de l'EHPAD des Genêts. Elle précise que ce départ est motivé par le souhait d'un rapprochement de son lieu de résidence et qu'il prendra effet au 1er novembre, à l'issue de son contrat de trois ans.
Un recrutement est actuellement en cours. Plusieurs candidats sont reçus en entretien.
Madame Isabelle GORÉ-CHAPEL tient à remercier Madame Eloïse LE COQ pour son travail et sa bienveillance à l'égard de l'ensemble de son équipe.

Le présent procès-verbal a été arrêté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 octobre 2026.

Clôture du Conseil Municipal 22h16

Madame LAUNAY Magalie,
Secrétaire de séance



Madame GORÉ CHAPEL Isabelle,
Maire de Merdrignac

